

	Heure de la réunion.	Heure de l'ajournement.	Durée moyenne des sessions.
Suisse— Conseil d'Etat..... do National.....	} 8 à 9 a.m.	2 p.m.	3 mois.
Etats-Unis— Sénat..... Représentants.....			
Nouvelle Zélande— Conseil..... Représentants.....	[Siège 4 jours par semaine.] 2.30 p.m. do	Durée moy. des séances 3 hrs do 7½ do	} 14 semaines.
Victoria— Conseil..... Assemblée.....	[Siège 3 jours par semaine.] 4.30 p.m. 1.30 à 4 p.m.	Durée moy. des séances 3½ h. do 6 hrs.	
Nouvelle-Galles du Sud— Conseil..... Assemblée.....	4 p.m. do	Durée moy. des séanc. 2 h 44m do 6 hrs.	} 180 jours.
Queensland— Conseil..... Assemblée.....	1 à 3 p.m.	Durée moy. des séanc. 6 h. 49m.	
Tasmanie— Conseil..... Assemblée.....	4 p.m.	Durée moy. des séances 3 hrs. do 4½ do	21 semaines.
Australie Méridionale— Conseil..... Assemblée.....	2 p.m. do	Durée moy. des séances 2½ h. do 4½ do	27 semaines.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il y a une différence considérable entre alors et maintenant. Au temps dont l'honorable premier ministre a parlé les députés recevaient tant par jour, et si je n'ai pas été déplorablement mal renseigné, les procédures étaient retardées à cause de cela, aujourd'hui les députés sont payés à l'entreprise (*job*), et l'on est généralement disposé à en finir.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je croyais que le gouvernement seul était payé par les *jobs*.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il se peut que le gouvernement fasse quelque chose par ses *jobs* ; c'est une tout autre question. Quoi qu'il en soit, cette différence altère très considérablement l'état des choses tel qu'il existait au commencement de la carrière politique du premier ministre. Je ne faisais pas partie de l'ancienne Chambre où se système existait, mais j'ai entendu dire que c'était là une des causes des retards inutiles qui prolongeaient les sessions. Je crois avoir entendu le premier ministre dire que c'était là la cause.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il n'y a pas de doute que c'était cela.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Notre système actuel porte fortement vers le côté opposé, et je ne crois pas probable que les résultats appréhendés par le premier ministre se produisent. Ce serait une grande amélioration que de diminuer nos heures de séance. On ne saurait débattre convenablement les affaires publiques quand des questions de première importance se discutent à deux, trois ou quatre heures du matin. Quoi qu'il en soit, ce sur quoi j'ai voulu appeler l'attention, c'est une autre question au sujet de laquelle, excepté sur les banquettes ministérielles, il va y avoir une bien moindre divergence d'opinion. Il serait grandement dans l'intérêt des députés que le gouvernement pût voir jour à fixer—excepté au temps des élections générales—une date définitive au commencement de l'année pour la

réunion du parlement. C'est une source d'inconvénients considérables pour la majorité des députés que d'être convoqués ou gardés à Ottawa durant les mois de mai, juin et juillet. Si à part le temps des élections générales, on pouvait fixer une date pour la rentrée des chambres vers le mois de janvier, cela diminuerait beaucoup les inconvénients inhérents aux services rendus au pays. Je suis disposé à laisser une marge de quelques jours au gouvernement, sachant par moi-même ce que c'est. Mais je crois que nous devrions avoir une règle fixe déclarant que la réunion des chambres n'aurait pas lieu plus tard que le 30 janvier. S'il en était ainsi, je crois que la plupart du temps la prorogation aurait lieu pour Pâques ou le 1er mai. Je crois que les députés qui siègent des deux côtés de la Chambre seront d'accord avec moi pour dire que si une pareille règle était établie, la chose serait avantageuse pour le pays et bonne pour eux-mêmes, surtout si l'on faisait comprendre au public que nous nous tiendrions fermement à notre règlement concernant les bills d'intérêt particulier, et que ceux qui ont besoin d'actes de la législature doivent en donner avis à temps. Je crois qu'un grand nombre des partisans du ministère, ainsi que mes amis de ce côté-ci, vont se montrer disposés à insister auprès du gouvernement sur l'à propos de fixer une pareille règle, et je suis sûr qu'après une expérience de deux ou trois ans, nous ne voudrions jamais renoncer à la chose.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je suis tout à fait d'accord avec l'honorable député sur ce qu'il a dit au sujet de la réunion du parlement de bonne heure au commencement de l'année. Vu le principe que le parlement est convoqué par la couronne, nous ne pourrions fixer par acte législatif l'époque de la rentrée des Chambres. Mais il y quelques années nous sommes arrivés à une espèce d'entente par laquelle le parlement devait se réunir à la fin de janvier ou dans la première ou la deuxième semaine de février au plus tard, et je crois que c'est ce qui s'est fait généralement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je crois qu'on s'est écarté de la règle. L'an dernier nous ne nous sommes réunis que le 1er avril.

Sir CHARLES TUPPER : Le 27 février.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il y avait à cela quelque raison que j'oublie en ce moment et qui a fait que la rentrée des Chambres a été retardée jusqu'au 27. Je me souviens que les députés d'Ontario se sont opposés à la réunion du parlement avant le 24 janvier vu qu'ils étaient intéressés aux élections municipales. Voici les dates de la réunion du parlement : 1867, novembre ; 1868, avril ; 1869, février ; 1870, février ; 1871, avril ; 1872, mars ; 1873, octobre ; 1874, mars ; 1875, 4 février ; 1876, 10 février ; 1877, 8 février ; 1879, 7 février ; 1880, 13 février ; 1881, 12 février et 9 décembre ; 1882, 9 février ; 1883, 9 février ; 1884, 17 janvier ; 1885, 29 janvier ; 1886, 28 février. De sorte que depuis quelques années nous nous réunissons en février, règle générale.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Cependant, je crois que nous pourrions nous réunir un peu plus tôt. Il serait convenable pour toutes sortes de choses que l'on pût s'entendre sur une règle positive, établissant que, à moins de raison grave, le parlement devra être convoqué vers le 1er février.

Sir JOHN A. MACDONALD : J'en conviens.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quand le parlement se réunit plus tard que cela, les députés en éprouvent de grands inconvénients ou des pertes. Il y a une autre raison que le ministre des finances, en sa qualité spéciale,—si j'en puis parler—appréciera plus que tout autre. C'est que les séances prolongées tard dans la nuit sont très préjudiciables à la santé des députés, surtout dans les chaleurs, et que les députés sont obligés de rester plusieurs heures dans la Chambre. Il faudrait éviter la chose.